



Bulletin Municipal

Le Mot du Maire



Chers Juillacoises et Juillacois

Au travers du bulletin municipal je viens vous adresser à tous mes meilleurs vœux. Je vous souhaite le plein succès ainsi qu'à vos proches et à tous ceux qui vous sont chers.

Les femmes et les hommes qui composent votre nouveau Conseil Municipal sont d'ores et déjà pleinement engagés à votre service et pour le bien de la commune. Ils ont à cœur de travailler dans l'intérêt général. Le collectif est notre force.

Les années qui viennent ne seront pas de tout repos. La réforme territoriale et les réductions des dotations de l'Etat nous obligent d'ores et déjà à penser l'action publique autrement. Il faudra bien faire avec moins de moyens.

Alors en bonne Juillacoise, je ne vous promettrai pas de trouver « la poule aux œufs d'or », mais simplement de redoubler de créativité et d'énergie pour défendre notre commune. La ruralité a de l'avenir et de nombreux atouts, j'en ai l'intime conviction. On peut a fortiori conduire des actions qui améliorent grandement la vie de nos concitoyens.

C'est aussi pour moi l'occasion de faire le bilan écrit de ces quelques mois écoulés depuis notre installation et de vous expliquer l'action conduite par vos élus, les réalisations 2014 et les projets sur lesquels nous allons travailler au cours de l'année 2015.

Pour 2014:

Finition des travaux de la Médiathèque avec l'ouverture au public et aux écoles,

Aménagement au groupe scolaire : installation de tableaux numériques à l'école primaire,

Permis de démolition obtenu et démolition de la maison Pierre,

Réfection des routes, du Bazas, de la Berthonie, des Plaines,

Construction de toilette mixte au stade de rugby,

Vérification de l'ensemble des réseaux d'assainissement dans le bourg pour les travaux à venir à la station d'épuration,

Travaux de rénovation des installations d'éclairage public,

Pour 2015:

Modification des bureaux de la Mairie, afin que le public y soit reçu avec davantage de discrétion, les travaux débuteront au 2ème trimestre 2015,

Rénovation des toilettes de l'école primaire,

Ravalement de la façade des écoles,

Amélioration de la salle du foyer, réfection de la toiture, modification du chauffage, insonorisation du plafond,

Entretien de la voirie,

Création d'un lotissement sur le terrain communal du Chatenet,

3^{ème} tranche de l'éclairage public,

Installation de jeux pour les enfants au jardin public.

Cette année sera à nouveau riche en activités associatives.

JUILLAC ne serait pas aussi vivant sans tous ses bénévoles investis pour faire vivre notre village.

Avec enthousiasme, exigence et passion, soyons toutes et tous les artisans d'une commune Moderne, Ouverte, Rénovée, Audacieuse et Solidaire.

Bonne année et bonne santé à tous et que cette année 2015 vous soit bénéfique.

Le Maire J.FARGETAS

Principales décisions prises par Le Conseil Municipal

Objet : Création d'un poste de rédacteur.

Le Conseil Municipal de Juillac s'est réuni le sept juillet 2014 à 20h30 à la Mairie, selon la convocation en date du 2 juillet 2014, sous la Présidence de Madame le Maire. Le Secrétaire de séance est Monsieur Olivier Guignard.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissements sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emplois, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que pour répondre aux nécessités des services, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi de rédacteur de territorial d'une durée hebdomadaire de 35 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

La proposition du Maire est mise aux voix,

Le Conseil Municipal décide,

- 1- D'accéder à la proposition de Madame le Maire.
- 2- De créer à compter du 7 juillet 2014 un poste de rédacteur (catégorie B), de 35 heures hebdomadaires.
- 3- L'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi crée sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.
- 4- De compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité.
- 5- Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

Objet: Complément de la délibération n°18 en date du 24 avril 2014 relative à la représentation aux organismes de coopération intercommunale et communale. Conseil d'Administration du centre Communal d'Action Sociale.

Le Conseil Municipal de Juillac s'est réuni le quatre septembre 2014 à 20h30 à la Mairie, selon la convocation en date du 26 août 2014, sous la Présidence

de Madame le Maire. Le Secrétaire de séance est Monsieur Olivier Guignard.

Le Conseil Municipal fixe à 4 le nombre de conseillers municipaux membres d'administration du Centre Communal d'Action Sociale et à quatre le nombre de membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, désigne quatre conseillers municipaux :

- Monsieur Olivier Laurent
- Madame Catherine Semblat
- Madame Patricia Lebrun
- Madame Marion Cousty

Objet : Election du délégué titulaire au sein de l'organe délibérant de la communauté d'agglomération du Bassin de Brive.

Le Conseil Municipal de Juillac s'est réuni le quatre septembre 2014 à 20h30 à la Mairie, selon la convocation en date du 26 août 2014, sous la Présidence de Madame le Maire. Le Secrétaire de séance est Monsieur Olivier Guignard.

Vu le Code Général des Collectivités locales ;

Vu l'arrêté modificatif de l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2013 fixant la composition du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive en date du 18 juillet 2014;

Considérant que la recomposition du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Brive emporte des conséquences sur le nombre de délégués de la commune de Juillac. Un siège au lieu de deux précédemment ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'élire un conseiller communautaire titulaire parmi les conseillers communautaires sortants au scrutin de liste à un tour, sans adjonction, ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation ; la répartition des sièges entre les listes étant opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne ;

Considérant, au vu de ce qui précède, qu'il ne peut être constitué qu'une seule liste comportant les noms des délégués sortant, à savoir :

- 1 Josette FARGETAS,
- 2 Jean-Pierre CROISY,

Le Conseil Municipal,

Elit au scrutin secret et à l'intégralité des suffrages exprimés :

Madame Josette FARGETAS

En tant que déléguée titulaire chargée de représenter la commune de Juillac au sein du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.

Délibération n° 2014 - 48

OBJET: Autorisation pour le recrutement d'agents non titulaires de remplacement.

Il est demandé au conseil d'autoriser Madame le Maire à procéder au recrutement d'agents non titulaires afin d'assurer le remplacement momentané de fonctionnaires qui se trouveraient en indisponibilité du fait d'un temps partiel, d'un congé de maladie, d'un congé de maternité ou d'un congé parental.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

D'autoriser Madame le Maire pour la durée de son mandat à recruter en tant que de besoin des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3/1 alinéa de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles,

Charge pour Madame le Maire de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées et selon leur profil,

Prévoit à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Délibération n° 2014 - 50

Objet : Intégration dans la voirie communale du chemin sis allée du Château.

Madame le Maire informe le Conseil qu'il convient de prendre une délibération pour faire suite au dossier de demande d'intégration dans la voirie communale du chemin sis « allée du château » appartenant à plusieurs riverains. Madame le Maire précise que chacun des riverains concernés a donné son accord écrit sur cette rétrocession.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

D'accepter cette rétrocession du chemin dans la voirie communale.

Autorise Madame le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour conclure ce dossier, et l'autorise à signer tous documents relatifs à celui-ci.

Délibération n° 2014 - 51

Objet : Délibération sur le principe de maintien ou non du régime indemnitaire pendant un congé maladie ordinaire.

Suite à la délibération en date du 07 juillet 2014, relative à l'instauration du régime indemnitaire. Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération concernant le maintien ou non du régime indemnitaire pendant le

congé de maladie ordinaire des agents de la collectivité. Madame le Maire précise que le congé de maladie ordinaire à plein traitement ne peut excéder une durée de trois mois. En outre, Madame le Maire explique que si le régime indemnitaire est maintenu, il le sera dans les mêmes conditions que le traitement de base. C'est-à-dire qu'au bout de trois mois le régime indemnitaire passe également à demi-traitement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

De maintenir le régime indemnitaire pendant les trois mois de congé de maladie ordinaire.

Délibération n° 2014 - 52

Objet : Demande de versement DGE DRAC LIMOUSIN pour la Médiathèque.

Madame le Maire informe le Conseil qu'il convient de prendre une délibération sollicitant le versement de la DGD accordée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Limousin pour un montant de 25 416. 51€ au titre de l'acquisition de mobilier, du matériel informatique et des collections.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

De solliciter auprès de Monsieur le Préfet le versement de la DGD au titre de l'acquisition de mobilier, du matériel informatique et des collections pour un montant de 25 416.51 €.

Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs au dossier.

Délibération n° 2014 - 53

Objet : Fixation du tarif pour les tickets de cantine année 2015

Madame le Maire informe le Conseil qu'il convient de fixer l'augmentation qui sera applicable au 1^{er} janvier 2015, pour la restauration scolaire, et cette augmentation devra être communiquée aux Communes de Chabrignac, Concèze et Saint Bonnet la Rivière. Les communes du RPI se sont engagées à appliquer le même tarif.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

De ne pas augmenter le prix du ticket repas, soit pour l'année 2015 le montant du ticket repas sera de 2.60 €.

Dit que ce tarif sera appliqué à compter du 1^{er} janvier 2015.

Délibération n° 2014 - 55

Objet : Clôture et transfert du budget Assainissement

Madame le Maire indique que Madame Rouchette, trésorière municipale, demande de clôturer et transférer le budget assainissement.

Vu l'arrêté préfectoral du 15/04/2013 indiquant le transfert de compétences à l'agglomération de Brive de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide : d'autoriser la trésorière à clôturer le budget assainissement de la commune.

d'approuver la mise à disposition des biens, emprunts, subventions à la CABB.

d'intégrer les résultats cumulés du budget assainissement dans le budget de la commune.

d'autoriser Madame le Maire à signer les PV de transfert et conventions de mouvement financier et tous les documents relatifs à cette affaire.

Délibération n° 2014 - 56

Objet : Programme de logements locatifs sociaux Lotissement « Les Côtes »

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a consenti un bail emphytéotique au profit de l'Office Public de l'Habitat Corrèze pour la construction de deux logements sur le lotissement « Les Côtes ».

Ce bail a pris effet le 1^{er} juillet 2005 pour se terminer le 30 juin 2060 (soit une durée de 55 ans). Il est prévu une redevance annuelle de 1 euro.

L'office Public de l'Habitat Corrèze propose de payer en seule fois et d'avance le montant global des redevances dues jusqu'à la fin du bail. De plus, l'Office Public de l'Habitat Corrèze sollicite un rallongement de la durée du bail pour la porter à 56 ans afin que cette durée coïncide avec celle des amortissements des immobilisations, ce qui repousserait la fin du bail à la date du 30 juin 2061.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Accepte un avenant au bail emphytéotique portant sur les parcelles D 910 et 911 entre la commune et l'Office Public de l'Habitat Corrèze.

Dit que cet avenant portera sur les deux points suivants : Paiement global, en seule fois et d'avance des redevances dues jusqu'à la fin du bail.

Rallongement de la durée du bail pour la porter à 56 ans (soit une fin au 30 juin 2061).

Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer cet avenant.

Délibération n° 2014 - 57

Objet : Programme de logements locatifs sociaux Rue du Lavoir

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a consenti un bail emphytéotique au profit de l'Office Public de l'Habitat Corrèze pour la construction de deux logements sur La commune « Rue du Lavoir ».

Ce bail a pris effet le 1^{er} janvier 2004 pour se terminer le 31 décembre 1958 (soit une durée de 55 ans). Il est prévu une redevance annuelle de 1 euro.

L'office Public de l'Habitat Corrèze propose de payer en seule fois et d'avance le montant global des redevances dues jusqu'à la fin du bail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Accepte un avenant au bail emphytéotique portant sur les parcelles AB 188, 228 et 231 entre la commune et l'Office Public de l'Habitat Corrèze.

Prévoit le paiement global, en seule fois et d'avance des redevances dues jusqu'au 31 décembre 2058.

Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer cet avenant.

Délibération n° 2014 - 58

Objet : Programme de logements locatifs sociaux Le Vieux Château

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a consenti un bail emphytéotique au profit de l'Office Public de l'Habitat Corrèze pour l'aménagement de 4 logements au lieu dit « Le Château »

Ce bail a pris effet le 1^{er} janvier 1993 pour se terminer le 31 décembre 2028 (soit une durée de 36 ans). Il est prévu une redevance annuelle de 1 franc soit $0.15 \in$.

L'office Public de l'Habitat Corrèze propose de payer en seule fois et d'avance le montant global des redevances dues jusqu'à la fin du bail.

De plus l'Office Public de l'Habitat Corrèze sollicite un rallongement de la durée du bail pour la porter à 57 ans afin que cette durée coïncide avec celle des amortissements des immobilisations, ce qui repousserait la fin du bail à la date du 31 décembre 2049.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Accepte un avenant au bail emphytéotique portant sur les parcelles AC 391 et D 839 entre la commune et l'Office Public de l'Habitat Corrèze.

Prévoit le paiement global, en seule fois et d'avance des redevances dues jusqu'à la fin du bail.

Autorise le rallongement de la durée du bail pour la porter à 57 ans (soit une fin au 31 décembre 2049).

Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer cet avenant.

Délibération n° 2014 - 59

Objet : Remboursement des sommes dues par le Conseil Général de la Corrèze Année 2012

Madame le Maire indique que les assistantes sociales du Conseil Général ont quitté les locaux de la mairie le 30 juin 2012. Or à ce jour, elle précise que les loyers et charges afférentes aux six mois d'occupation n'ont pas été demandés à ce jour. Il convient donc de délibérer afin de régulariser la situation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

De fixer les loyers restants dus ainsi que les charges de 2012 (Chauffage, Impôts fonciers, eau, ordures ménagères à la somme de 3033.10 €.

Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs au dossier.

Délibération n° 2014 - 60

Objet : Remboursement des sommes dues l'ALSH « Les Petits Loups » au titre des années 2013 et 2014

Madame le Maire indique que suite à la convention avec l'ALSH Les Petits Loups il convient de procéder au remboursement des charges de chauffage afférentes à ce bâtiment pour les années 2013 et 2014. Madame le Maire précise que les charges remboursées correspondent à 50% de la dépense engagée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de fixer comme suit le remboursement :

Pour l'année 2013 : dépense totale chauffage 7790.27 €

Remboursement de 50 % par CABB 3895.13 €

Pour l'année 2014 : dépense totale chauffage

5675.32 €

Remboursement de 50% par CABB

2837.66 €

Total à percevoir

<u>6732.79 €</u>

Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs au dossier.

Délibération n° 2014 - 61

Objet : Création d'une régie de recettes pour les locations des salles municipales

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de créer une régie municipale, afin de pourvoir encaisser les recettes perçues par la collectivité afférentes aux locations des salles qu'elle propose à la location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié

portant règlement général sur la comptabilité publique et notamment l'article 18,

Vu le décret n°66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaires des régisseurs,

Vu les articles R1617-1 à R1617-18 du code général des collectivités territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux,

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents,

Décide l'institution d'une régie de recettes auprès du service location salles communales.

Dit que cette régie sera installée à la Mairie sise Place de la Mairie 19350 Juillac.

Précise que la régie encaissera les produits suivants : location de la salle des fêtes, du foyer, du gymnase, du club house.

Précise que les recettes désignées ci-dessus sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

-Espèces

-Chèques bancaires ou postaux.

Dit qu'un compte de dépôt sera ouvert au nom du régisseur auprès de la trésorerie de Juillac

Précise que le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1000 euros.

Dit que le régisseur est tenu de verser au Trésorier de Juillac le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé ci-dessus et au minimum une fois par mois.

Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur et précisée dans l'acte de nomination du régisseur.

Dit que Madame le Maire et le comptable public assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Délibération n° 2014 - 62

Objet : Fixation du tarif pour les tickets de cantine année 2015.

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de signer une convention avec l'association So'Ham Yoga traditionnel pour l'utilisation du gymnase municipal. En effet cette association utilise ce bâtiment le mardi soir en dispensant deux cours. Il convient donc d'acter de manière légitime cette utilisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise Madame le Maire à signer la convention avec cette association et tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération n° 2014 - 63

Objet : Signature de contrat Assurance Statutaire du personnel communal 2015

Madame le Maire informe le conseil municipal que les contrats d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel communal arrivant prochainement à échéance, il convient de prévoir les modalités de nouveaux contrats.

Considérant le contenu des propositions, Madame le Maire propose de retenir la proposition de la C.N.P.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide de retenir la proposition de la C.N.P. et de conclure avec cette société les contrats pour la couverture des risques statutaires du personnel prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2015 et pour une durée de 1 an.

Autorise Madame le Maire à signer les contrats et documents relatifs à ces contrats.

Délibération n° 2014 - 64

Objet: Adhésion au Service de médecine Préventive Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les collectivités territoriales et les établissements publics doivent disposer pour leurs agents titulaires ou non, d'un service de médecine préventive en vertu de l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et par le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié.

Pour ce faire, les possibilités suivantes leur sont offertes :

Soit créer leur propre service,

Soit adhérer à un service inter entreprises ou intercommunal,

Soit adhérer au service de médecine préventive du Centre Départemental de Gestion.

Le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié confiant cette attribution aux Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, cette mission est exercée par le Centre de Gestion de la Corrèze qui a conclu un nouveau marché de médecine préventive avec la mutualité Sociale Agricole, à compter du 1^{er} janvier 2015 pour une durée d'un an reconductible de manière tacite 2 fois, pour une période d'un an, soit une durée maximale de 3 ans.

Les collectivités et établissements publics rembourseront au Centre de Gestion de la Corrèze le coût des prestations facturées.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Corrèze et de l'autoriser à signer avec

cet établissement la convention qui en régit les modalités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

d'adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Corrèze.

d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Corrèze conclue pour une durée d'un an reconductible de manière tacite deux fois, pour une période d'un an, soit une durée maximale de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2015.

d'inscrire chaque année au budget les crédits nécessaires pour faire face au règlement de cette dépense.

Délibération n° 2014 - 65

Objet : Indemnités de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveur

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que suite au renouvellement du Conseil Municipal il convient de prendre une nouvelle délibération relative au versement des indemnités allouée au receveur municipal.

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leur établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,

De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil.

D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100%.

Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée au receveur municipal actuellement en poste.

De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73€.

Délibération n° 2014 - 66

Objet : Amortissement d'une subvention d'équilibre relative à l'ancien salon de coiffure.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération relative à l'amortissement d'une subvention d'équilibre sur l'ancien budget salon de coiffure afin de l'amortir en une année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,

D'accepter l'amortissement de cette subvention d'équilibre en une seule année.

Accepte de faire un mandat au compte 6811 et un titre au 28041641 pour un montant de 2475.10 €

Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs au dossier.

Délibération n° 2014 - 67 Objet: Admission en non valeur Philippot

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération relative à l'admission en non valeur de dettes dues par Mme Philippot Chantal. Suites à plusieurs poursuites infructueuses depuis de nombreuses années il convient maintenant d'annuler ces dettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,

D'accepter cette admission en non valeur pour un montant de 1600 €.

Décide d'émettre un mandat au compte 6542.

Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs au dossier.

Délibération n° 2014 - 68

Objet : Admission en non valeur Corrèze Habitat

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération relative à l'admission en non valeur de dettes dues par Corrèze Habitat suite à des titres émis à tort.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,

D'accepter cette admission en non valeur pour un montant de 11 433.70 €.

Décide d'émettre un mandat au compte 673.

Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs au dossier.

Délibération n° 2014 - 69

Objet : Clôture du Budget Pompes Funèbres

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération relative à la clôture du budget Pompes Funèbres pour lequel aucune délibération n'avait été prise jusqu'à présent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,

Accepte la clôture du budget Pompes Funèbres. Autorise la trésorière à clôturer le budget assainissement de la commune et à faire les mouvements financiers nécessaires si besoin. Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs au dossier.

Délibération n° 2014 - 70

Objet : Avance de participation communale sur le budget sivu Maternelle

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération afin de faire une avance sur la participation financière de la commune de Juillac au budget SIVU Maternelle, en effet les frais de chauffage devant être remboursés par la CABB n'ont pas pu être versés à ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

De faire une avance sur la participation financière de la commune de Juillac d'un montant de 6732.79 €. D'émettre un mandat au compte 657363. Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs au dossier.

Délibération n°2014-41

Objet : Modification du résultat d'exploitation 2013.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte la décision modificative et autorise la trésorière à faire les mouvements nécessaires.

Autorise Madame le Maire à signer tous documents relatifs au dossier.

Explication sur la modification du budget 2014

(Cf. délibération N° 2014 - 41 - Modification du résultat d'exploitation 2013)

Délibération présentée à la demande du maire au conseil Municipal par Madame ROUCHETTE Trésorière.

Cette délibération a été faite et exposée au conseil municipal le 15 octobre 2014 car il était nécessaire de modifier l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2013.

Diminution des résultats de 213297.60 €

Les causes ayant entrainées cette modification sont dues à une erreur dans les restes à réaliser section investissement.

1) Sur l'exercice 2012

Une subvention de 193.297,60 €, accordée par l'état concernant la médiathèque de Juillac a été versée le 21 octobre 2012 donc comptabilisée sur l'exercice 2012 mais néanmoins reprise au budget 2013 dans les restes à réaliser en recette d'investissement.

Erreur de reports dans les restes à réaliser dépenses d'investissement (20000,00 €).

Compte tenu de cette modification, les **résultats à affecter sont de 154.027,11 €** au lieu de 367.324,71 € (hors budgets annexes : 344.670,06 €).

Cette modification affecte le constat de la gestion 2013 paru dans le bulletin municipal N°41 de juin 2014.

Pour palier à cette erreur, nous avons été contraints de contracter en novembre 2014 un emprunt de 200000 € pour régler les dernières factures de la médiathèque.

(Ci-joint : décision modificative,

Extrait du BP 2013 projet bibliothèque, arrêté de signatures)

Code INSEE	: 19094	Décision Modificative	Département	: Corrèze
Etablissement	: MAIRIE DE JUILLAC	Année 2014	Poste Comptable	: TRESORERIE
Budget	: Budget Principal	Page n° 1	Date de Séance	: 15/10/2014

Virement de crédit
N° 01

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de co	nseillers
en EXERCICE	15
PRESENTS	13
dont VOTANTS	13

L'an deux mil quatorze , le quinze octobre, le Conseil Municipal de JUILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session LE 10/10/2014, à JUILLAC, sous la présidence de Josette FARGETAS, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10/10/2014

Etaient PRESENTS:

Josette FARGETAS, Jean-Pierre CROIZY, Marie-Paule LAVAUD, Jean-Pierre DARTIGEAS, Hervé TREUIL, Patricia LEBRUN, Catherine SEMBLAT, Laurent JARRIGE, Olivier GUIGNARD, Marion COUSTY, Typhaine VALLAS, Alexis LE SOLLIEC, Pascale BOISSIERAS

Etaient ABSENTS:

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2014 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM:

MODIFICATION AFFECTATION DU RESULTAT

	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
INTITULES DES COMPTES	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
Virement à la section d'investissement	023	208 564,21		8.5.5.7.2.8.3.4.3.3.3.3.3.3.3.3.3.3.3.3.3.3.3.3.3
Fournitures de petit équipement	60632	3 000,00		
Terrains	61521	1 733,39		
DEPENSES - FONCTIONNEMENT		213 297,60		0,00
Résultat reporté ou anticipé	002	213 297,60		
RECETTES - FONCTIONNEMENT		213 297,60		0,00
OP : OPERATIONS FINANCIERES		208 564,21		208 564,21
Virement de la section de fonctionnement	021	208 564,21		
Excédents de fonctionnement capitalisés			1068	208 564,21
OP : PROJET BIBLIOTHEQUE		193 297,60		193 297,60
Subv. équipmt non transf Etat & établissements nationaux	1321 35	193 297,60		
Emprunts en euros			1641 357	193 297,60
RECETTES - INVESTISSEMENT		401 861,81		401 861,81

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission à la Sous-Préfecture en date du 17/10/2014 et de la publication en date du 17/10/2014.

A JUILLAC, le 15/10/2014 Pour extrait conforme, Le Maire



JUILLAC - MAIRIE DE JUILLAC Budget Principal - BP - 2013

III – VOTE DU BUDGET	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 0357 (1) LIBELLE : PROJET BIBLIOTHEQUE

Pour information

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
	DEPENSES	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00	b 598 556,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	598 556,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	598 556,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
Т	OTAL RECETTES AFFECTEES	c 0,00	d 395 989,52
13	Subventions d'investissement	0,00	395 989,52
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	193 297,60
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	40 191,92
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	62 500,00
13258	Subv. non transf. Autres groupements	0,00	100 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = $(c + d) - (a + b)$	-202 566,48
Excédent de financement si positif	
Besoin de financement si négatif	

⁽¹⁾ Ouvrir un cadre par opération.

⁽²⁾ Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

⁽³⁾ A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

⁽⁴⁾ Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 10 Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES:
Pour: 1 0
Contre: 0
Abstentions: 0

Date de convocation : 29/03/2013

Présenté par maire (1), Le Maire Plierry livy lat

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire

A MAIRIE: JUILLAC, le 11/04/2013

Les membres de l'assemblée délibérante (2),



a CROUZILLAT Thierry	22
b DELGOULET Pierre	
c BOISSIERAS Pascale	MY.
d LE SOLLIEC Alex	US L
e DOUSSAUD Simone	
f PEYRAMAURE Michel	
g BINZ Céline	For .
h PENNEQUIN Marcel	- Dir
i DAVID Colette	loure
j CHANTECLAIRE Jean-Paul	
k DAVID Jean-Jacques	
I FARGETAS Josette	
m LAURENT Olivier	

Certifié exécutoire par maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le 22 avil 2013

A MAIRIE : JUILLAC, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : les membres du conseil municipal.

22 avil 2013

VOIRIE

LES TRAVAUX D'INVESTISSEMENT POUR L'AVENIR

- 1 Le lotissement de Lescure avec 4 lots de 1200 m2 dont chacun va être réalisé et disponible à la vente cette année. Ces lots seront métrés, charge à l'acquéreur de les viabiliser.
- 2 Un projet plus conséquent est à l'étude, il s'agit d'un éco-lotissement sur le Chatenet. C'est un gros projet qui va demander de nombreuses études et d'importants travaux. Les lots non acquis à ce jour seront viabilisés.

LES TRAVAUX SUR LA VOIRIE POUR 2015

Seront réalisés : - La route du Stade

- Les Habeaux Praceneix

- Chapdevialle

Route de Monchabrol

- Empierrement du parking route du Cimetière

En attendant une remise en état plus conséquente, du point à temps va être fait sur :

- La route de la Mairie
- La route du Fond des roches
- La rue du Ruisseau
- La route d'Artigeas
- La route de Plumoiseau



3 – <u>Un petit rappel</u>

Les propriétaires ou exploitants des branches, des haies qui avancent sur l'emprise des voies communales ou domaine public routier doivent les couper afin de préserver la sécurité – code des collectivités territoriales L 2212-1-2. C'est aussi la longévité de nos routes qui sera améliorée.

Rétrospective 2014 en photos

Juillet























Octobre





Novembre



Des nouvelles de nos associations

Anim Z'école





L'association ANIM'Z'ECOLE regroupe des parents bénévoles du R.P.I qui organisent de nombreuses manifestations telles que le loto, la bourse aux vêtements, marché de Noël,....

Les bénéfices permettent de financer en partie :

- > les sorties pédagogiques,
- > l'animation, le goûter et les cadeaux de Noël,
- > la galette des Rois,
- ➤ le journal de l'école,
- ➤ les voyages scolaires,...

Pour toutes informations, vous pouvez nous contacter par :



Corinne JARRIGE: 05.55.25.69.83 Olivia AUBERTY: 06.46.60.15.90 animzecole.animzecole@laposte.net

JUILL'ACcord

L'association JUILL'ACcord, enregistrée au Journal Officiel en novembre 2009, existe maintenant depuis plus de 5 ans et a pour mission de distraire la population, d'animer le bourg, quasiment tout au long de l'année, avec un pic en été!

En juillet 2014 elle a su fédérer avec la fusion : Pompiers, Rugby, JUILL'ACcord, pour une pièce de théâtre et avec le Marché de Noël qui réunit un grande partie des nombreuses (18) associations juillacoises.

Sans l'importante subvention communale, l'aide physique, cérébrale et morale de l'équipe municipale, sans les employés communaux sur lesquels on peut toujours compter, sans les bénévoles de plus en plus nombreux qui n'hésitent pas à retrousser leurs manches, rien ou presque n'aurait pu être réalisé.

RAPPORT D'ACTIVITÉ de l'EXERCICE CLOS au 31 AOÛT 2014

<u>1 – MANIFESTATIONS ORGANISEES par</u> <u>JUILL'ACcord</u>

Au cours de cette 5ème année d'existence, JUILL'ACcord a pris en charge ou parrainé (en symbiose avec la commune de JUILLAC et certaines de ses associations, les 18 manifestations ponctuelles suivantes :

- en novembre le 3ème **Concours de belote** de JUILL'ACcord
- en décembre le Marché de Noël et ses animations
- en mars le concert de Nathalie MARCILLAC et Dominique DESMONS
- en mai la fête de la Saint Mesmin avec les Coquelicontes, le Vide-greniers et le Marché de producteurs
- en juin la **Fête de la musique** organisée pour la première année avec le comité des fêtes de CHABRIGNAC.
- début juillet une soirée Disco « Les années 80 »

- fin juillet et début août les Estivales de JUILLAC englobant pendant trois semaines un ensemble de manifestations :
- culturelles : la balade patrimoniale et l'exposition sur les commerces de JUILLAC, la séance de théâtre « Couple : mode d'emploi » organisée par l'Amicale des Sapeurs-Pompiers en commun avec l'USJ Rugby et JUILL'Accor.
- ludiques : le concours inter-associations, le concert dansant avec les groupes Lanisteric, Skwal, Snappy Days, le concours de belote, la banda l'Espérance de JUILLAC, la retraite aux flambeaux avant le feu d'artifice offert par la commune de JUILLAC.
- sportives : le **Tournoi de ping-pong** et la **Course cycliste.**

1-2 Evolution des sections d'activités permanentes :

- La **section Lecture** n'a pas repris son activité suite au décès de Jean DELABY.

- Roseline et Dominique de la PORTE des VAUX pour le Chœur d'enfants Arc-en-ciel :

Karen PICARDA a dirigé 15 enfants et donné 5 concerts : deux dans l'église de JUILLAC au marché de Noël 2013 et début juillet 2014, un à la maison de retraite de Rivet à BRIVE-LA-GAILLARDE en décembre 2013, et deux à DONZENAC en janvier 2014 et en juin 2014 à l'occasion de la Fête de la Musique.

Une belle progression en chorégraphie et en chant. Une formation unique dans la région qu'il faut absolument tâcher de sauvegarder.

Environ 15-16 inscriptions sont nécessaires pour équilibrer financièrement l'activité.

<u>- Pierre DELGOULET et Dominique de la PORTE des VAUX pour les Contes :</u>

Cette section est en veille cette année, ce qui n'a pas empêché une représentation d'un conte de Noël à 3 (Simone, Pierre et Dominique) à la Maison de retraite de CHABRIGNAC à l'occasion du goûter de Noël des enfants du personnel en décembre 2013.

En 2015 cette section sera en principe en sommeil.

- Pascal PEYRAMAURE pour les Jeunes :

En août 2013 les jeunes se sont réapproprié le local préfabriqué derrière l'école primaire.

Ils ont repeint et décoré le local et la Mairie et fait quelques travaux de remise en état.

Il en reste à faire, notamment concernant l'isolation. Les jeunes ont entre 12 et 17 ans, ils entretiennent les lieux régulièrement (environ tous les 10 jours).

Par contre ils ont besoin d'être très souvent sollicités, ils adhèrent aux projets à condition que ces derniers leurs soient présentés et portés par un adulte.

Ils présenteront une liste de leurs besoins à JUILL'ACcord et à l'équipe municipale.

Une partie des investissements dont il sera question plus loin pourrait servir à les financer.

En janvier 2014 une réunion a lieu entre quelques jeunes, parents et membres de JUILL'ACcord pour définir les règles d'utilisation du local et les projets de l'année.

En avril 2014 pendant les vacances de Pâques une journée découverte avec Thomas, graff professionnel permet d'élaborer 2 tableaux sur des thèmes choisis.

En mai 2014 les jeunes vendent des sandwichs à l'occasion du vide grenier de la Saint Mesmin.

En juillet 2014 une réunion permet de définir les jeux inter-associations. Le 1er août 2014 préparation des « Jeux inter associations » et élaboration de ces jeux l'après-midi.

Au 31 août 2014 18 adhérents étaient inscrits à la section Jeunes.

Une prochaine réunion est envisagée pour définir les activités de l'année 2015.

- Patricia LEBRUN pour les Jeux de société:

Pour 2014-2015 nous avons établi une collaboration avec le magasin de jouet « Au Plaisir des Jeux » où nous avons acheté des paquets de cartes (de Tarot, de 54 et de 32), un Triomino, un Nain jaune et un jeu de dames et d'échec. Le gérant du magasin s'occupant d'une association de jeux sur OBJAT propose d'organiser des rencontres entre les 2

propose d'organiser des rencontres entre les 2 associations ainsi que des prêts d'une part de jeux nouveaux en guise d'essai et d'autre part de jeux d'extérieur en bois pour les estivales de 2015.

Afin de recruter des jeunes nous avons demandé à Pascal PEYRAMAURE d'en parler à la section Jeunes de JUILL'ACcord. Reste à savoir par quels moyens.

-Jeanette COCHIN pour l'Atelier Patchwork:

En septembre 2014, à ce jour le nombre d'adhérentes est de 13. Il est prévu d'organiser un ou deux stages avec des intervenants extérieurs qui seront rémunérés soit directement par les stagiaires, soit par les cotisations supplémentaires des adhérentes. Enfin le 6 et 7 juin 2015, notre section fera sa 2ème exposition à JUILLAC, puis exposera le 7 juillet à l'hippodrome de POMPADOUR.

<u>2 - PROJETS d'AVENIR (du 1/09/2014 au</u> 31/08/2015)

JUILL'ACcord a déjà réalisé depuis le 1er septembre 2014 ou envisage de réaliser d'ici le 31 août 2015, les manifestations ponctuelles suivantes :

- le 13/09/2014 en collaboration avec la commune, la restauration et l'animation d'un **marché festif** animé par « Les amis Troubadours »
- le 10 novembre 2014 le 4ème **Concours de belote** de JUILL'ACcord

- le 6 et 7 décembre 2014 avec la commune et les commerçants un **Marché de Noël** avec en soirée du 6 un concert des chorals hommes Homm'& Gars de SAINT YRIEIX.
- le 22 ou le 29 mai 2015 les Coquelicontes
- le 30 mai 2015 la fête de la Saint Mesmin avec les Brocante-Vide greniers, le **Marché de producteurs** et l'animation musicale
- les 6 et 7 juin 2015 une exposition de Patchworks
- le 20 juin 2015 la **fête de la musique**
- le 4 juillet 2015 une soirée Disco
- fin juillet et début août 2015 les Estivales de Juillac

Par ailleurs la section Marche:

Pascal PEYRAMAURE qui en sera le référent va la relancer début 2015.

2 trajets font l'objet d'un rafraichissement dubalisage par la municipalité : Le Forestier et le Panoramique.

A l'heure actuelle ni la fréquence ni les horaires ne sont définis, cette étude fera l'objet d'une réunion à venir, avis aux amateurs !

Pascal va contacter Marcel Pennequin qui possède un grand nombre de trajets en archives.

Atelier créatif est en cours de création par Ghislaine, son existence a été validée par le bureau lors de la dernière réunion du 29.10.2014. (cf. proposition présentée par Ghislaine Castel qui est la référente de la section.)

	Projet d'activités JUILL'ACcord	1 er semestre 2015 jusqu'aux « Estivales »	
_		Manifestations de IIIIII/AC soud ous sus mons és s	

	Manifestations de JUILL'ACcord programmées
Un week-end de février	Concert, salle des fêtes
Vendredi 22 mai	Soirée « Coquelicontes » organisée par la bibliothèque avec l'aide
	de JUILL'ACcord, salle du foyer
Samedi 30 mai	Fête de la St- Mesmin avec brocante, vide-grenier et animations
	commerciales dans le bourg
	Marché des producteurs avec animation musicale, organisé par la
	mairie avec l'aide de JUILL'ACcord, en soirée sur les places
Samedi 6 et Dimanche 7 juin	Exposition de la section patchworks de JUILL'ACcord au foyer
Samedi 20 ou Dimanche 21 juin	Fête de la musique sur les places
Samedi 4 juillet	Soirée « Années 80 », salle des fêtes
Dimanche 12 juillet	Exposition de l'atelier Patchworks à Pompadour
	Activités clubs de JUILL'ACcord
Atelier créatifs	Tous les vendredis après-midi de 14h à 18h, salle du foyer
Jeux de société	Tous les vendredis soir des semaines paires à 20h30, salle du foyer
Patchworks Tous les lundis des semaines impaires de 9h à 17h, salle du foye	
Marche	L'activité marche reprendra de fin mars à fin septembre 2015

Au nom de tous les membres de l'association JUILL'ACcord, nous exprimons notre profonde gratitude à notre Président Dominique de la Porte des Vaux qui n'a ménagé ni sa peine ni son énergie pour épauler bénévolement l'association pour l'animation des différentes activités pour notre village depuis maintenant 6 années. Nous lui souhaitons bonne retraite avec son épouse Roseline.

Nous remercions également Pascal PEYRAMAURE pour son dévouement et ses bonnes idées durant l'année 2014. Lundi 15 décembre un nouveau bureau JUILL'ACcord à été élu par le CA

> Président : Michel CATOIRE Vice Présidente : Michèle LEMAITRE Secrétaire et Comptable : Daniel COCHIN Trésorière : Danielle GRECO

Conseiller technique : Claude RAFFAILLAC Membre actif : Ghislaine CASTEL Membre actif : Marcel CASTEL

Bienvenue au nouveau bureau qui a déjà beaucoup d'idée à développer.

JUILL'Accord s' associe à la mairie de Juillac pour des rénovations de chars fleuris afin d'animer les estivales Nous sommes à la recherche de bénévoles pour nous aider à fabriquer ces fleurs. Si vous êtes intéressés, veuillez contacter Danielle GRECO au 06.73.96.3.53 ou Marion Cousty au 06.37.08.50.33

Association VTT JUILLAC

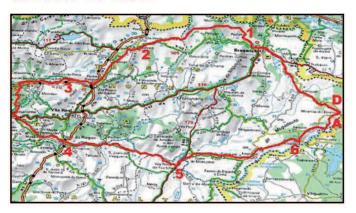
La saison 2014-2015 a bien débutée grâce à une météo clémente.



La randonnée annuelle organisée le 19 Octobre a été une des plus belles que nous ayons réalisée jusqu'à aujourd'hui (Randonnée réalisée depuis une vingtaine d'années) grâce à une météo exceptionnelle et un gros travail de nos adhérents.



Notre RAID au Portugal a été aussi une belle réussite Circuit en 7 étapes de 540 Km en 7 jours MIRANDE – BRAGANCE – CHAVESRIBAS – PESO DE REGUA – NOVA DE FOZ COA – BEMPOSTA – MIRANDA - DO DOURO



Le sport est une école de la vie. Venez partager avec nous amitié et convivialité.

La gym a repris ses séances au gymnase de l'école tous les jeudis à 19h30. Les séances sont mixtes et à la portée de tous.

Le Président

Alex Le Solliec

http://vttjuillac.wix.com/vttjuillac

CLUB DES AINES RURAUX « RENCONTRES ET LOISIRS »

Le club Rencontre et Loisirs compte une centaine d'adhérents. Notre club vieillit et nous n'avons que très peu de nouveaux adhérents. Nous ne pouvons plus proposer de sorties, comme auparavant.

Nous maintenons nos petites manifestations à l'intérieur du club, fête des Rois, fête de la Chandeleur, fête de Noel avec le tirage de notre tombola annuelle et enfin notre assemblée générale en fin d'année.



Nos activités internes restent les mêmes, chorale, marche, belote et gymnastique. Pour maintenir un lien entre nous, nous organisons en moyenne trois repas au cours de l'année un restaurant de la région.

Il est évident que nos clubs pour se maintenir, devront se rapprocher pour organiser ensemble des activités ou sorties diverses.

> Le président JM Ceyrat

USJ basket

Chers amis Juillacois,

L'USJ basket est une des plusanciennes associations sportives de Juillac, 90 ans voir un peu plus. Le club a été remonté il y maintenant 13ans après une courte mise en sommeil.

L'association ne compte hélas que peu de membres et une seule équipe séniorecette saison.

La saison dernière nous comptions encore une équipe de mini-poussins (7-8 ans) mais qui n'a pu être reconduite faute de structure convenable pour accueillir les enfants.

L'équipe séniore fille évolue en Promotion Régionale Féminine et compte une dizaine de licenciés. Les résultats sportifs, que nous qualifieront de très moyens, ne reflètent pas la volonté et la détermination de cette équipe à continuer à exister mais le groupe, entrainé par Sébastien Péotta, continue à se faire plaisir et à se retrouver pour



pratiquer un sport qui lui est cher, le basket ball. Pour les adeptes et supporters, trop peu nombreux, les matchs ont lieu le samedi soir à la halle des sports et l'équipe accueille toutes les bonnes volontés qui voudraient mettre un pied ou deux sur le terrain ou les abords. A titre d'information un équipement pour lutter contre le froid vous est vivement recommandé, car certes c'est à l'intérieur mais il y fait plus froid qu'à l'extérieur.

Indépendamment du coté sportif, l'USJ basket organise quelques manifestations à l'image du casse croûte au mois de novembre pour le traditionnel Beaujolais nouveau ou du concours de Pétanque qui a lieu en principe, sauf si le temps ne le permet pas, le 13 juillet.

Nous serions ravis de vous faire connaître notre sport, notre association et notre équipe, alors Amis Juillacois, à bientôt et en attendant nous vous souhaitons une excellente et belle année 2015. Pour notre part notre souhait le plus cher est de voir le projet de rénovation de la Halle des Sports devenir réalité en 2015 afin de pouvoir accueillir à nouveau les enfants à partir de 5ans de Juillac et environs.

La présidente Marina ROUSSEAU

Pétanque Juillacoise

La pétanque juillacoise a clôturé la saison sportive 204 le samedi 25 octobre par un concours à la mêlée avec la participation de 62 joueurs, Trois parties se sont disputées très amicalement, dans l'esprit U.F.O.L.E.P.

Ce concours a été doté de nombreux prix, une trentaine, grâce à la générosité de Mme Mr Macary de Concèze,

A la suite de cette compétition s'est déroulée la remise des récompenses 2014 sous les bravos des participants, Deux juillacois ont été récompensés (Chevalerias père et fils), Le toujours jeune Pierre Boisseuil s'est vu décerner une médaille pour sa carrière sportive qui va se prolonger encore quelques années,,,,,,Félicitations à tous.

Cette journée s'est terminée par le traditionnel vin d'honneur offert par la municipalité,

Le 13 décembre s'est tenue l'assemblée générale en présence du maire Josy Fargetas, des adjoints et de nombreux licenciés.

Le président Serge Raynaud a remercié tous les partenaires pour leur aide financière ou matérielle et en particulier la municipalité et Juill'accord.



Union Sportive Juillacoise Rugby

UNION SPORTIVE JUILLACOISE

SAISON 2014-2015



La saison 2014/2015 est déjà bien entamée puisque le 14 décembre nous aurons disputé tous les matchs « aller » du championnat. Vous trouverez ci-dessous le calendrier des rencontres.

L'USJ a débuté difficilement le championnat. Tout d'abord puisque un effectif insuffisant ne nous a pas permis d'engager une équipe « réserve » pour le championnat territorial. Cette défection n'entraînera toutefois pas de pénalité financière ni sportive pour l'équipe première qui évolue cette année en 1ère série. Ensuite, nous comptions sur une équipe en partie renouvelée avec un nouvel entraîneur pour progresser et revenir au niveau que nous connaissions les années précédentes mais le désengagement ces dernières semaines

d'un entraîneur et de trois anciens joueurs ont perturbé nos objectifs. Egalement nous devons faire face à un certain nombre de joueurs blessés qui ne reprendront pas leur poste durant la saison. Tout cela fait que le moral des troupes est atteint.

Plus de jamais nous avons besoin de votre soutien moral et comptons sur vous tous pour venir soutenir l'équipe de rugby de votre village. Je tiens à remercier tous ceux qui viennent régulièrement nous encourager sur le stade ou lors des déplacements à l'extérieur. Leur soutien nous est précieux.

Cette saison nous comptons : 39 joueurs séniors, 26 jeunes joueurs inscrits à l'école de rugby du SAVJOO et 16 dirigeants



MATCH ALLER			MATCH RETOUR		
Date	Equipe Locale	Equipe Visiteuse	Date	Equipe Locale	Equipe Visiteuse
28/09/2014	RUGBY CLUB AGNACOIS	US JUILLACOISE	21/12/2014	US JUILLACOISE	RUGBY CLUB BAGNACOIS
05/10/2014	US JUILLACOISE	AS MEYSSACOISE	11/01/2015	AS MEYSSACOISE	US JUILLACOISE
12/10/2014	AS PANAZOL	US JUILLACOISE	18/01/2015	US JUILLACOISE	AS PANAZOL
19/10/2014	US JUILLACOISE	SC RIVERAIN DE MANSAC	25/01/2015	SC RIVERAIN DE MANSAC	US JUILLACOISE
02/11/2014	US VARETZIENNE	US JUILLACOISE	15/02/2015	US JUILLACOISE	US VARETZIENNE
16/11/2014	US JUILLACOISE	RUGBY CLUB DES LANDES	22/02/2015	RUGBY CLUB DES LANDES	US JUILLACOISE
23/11/2014	RUGBY CLUB FOLLES	US JUILLACOISE	15/03/2015	US JUILLACOISE	RUGBY CLUB FOLLES
30/11/2014	US NEUVICOISE	US JUILLACOISE	22/03/2015	US JUILLACOISE	US NEUVICOISE
14/12/2014	US JUILLACOISE	AS JEUNES DE DAMPNIAT	05/04/2015	AS JEUNES DE DAMPNIAT	US JUILLACOISE

Aurélien PENAUD Président de l'USJ

APPMA de Juillac

SOCIETE DE PECHE DE JUILLAC <u>LE MAYNE</u> LA TOURMENTE

Nous avons effectué au cours de l'année 2014

5 lâchers de truites

1 lâcher de goujons

1 concours de pêche le lundi de la fête de Juillac

Nous avons vendu 35 cartes de pêche.

Pour l'année 2015, nous envisageons un renouvellement de bureau à la suite duquel il sera décidé des lâchers à venir + voir les manifestations.







Le soleil au service du développement

L'association tire son nom:

- de sa création en 1999 par des boliviens et des français;
- du rôle du soleil dans la vie quotidienne, appelé Inti dans les Andes;
- de la nécessité et de l'urgence de promouvoir la cuisson économe en énergie partout où la déforestation met en péril les hommes et la nature, et où les combustibles utilisés pour cuisiner sont un danger permanent pour la santé.

Dans le premier numéro de sa revue, on pouvait lire "Nous sommes convaincus que l'éergie solaire améliorera la qualité de la vie, réduira la pauvreté, favorisera la santé et l'éducation et incitera à la

création de petite entreprises, surtout dans les régions isolées, entraînant ainsi une diminution de l'exode rural."

Dans celui de décembre 2014, SPECIAL 15 ANS, on peut voir le chemin parcouru, grâce au soutien de chacune des personnes qui a adhéré au projet initial. 25 000 cuiseurs écologiques ont été diffusés (dont 4000 en France) permettant à celles et ceux qui les utilisent, d'améliorer leur alimentation, leur qualité de vie, leur santé; et de diminuer leurs dépenses énergétiques, pour le plus grand bien de leur porte monnaie et de la planète.

Pour en savoir plus, sur le travail de BISS et de ses partenaires ici et dans les "Pays du Sud", lire ce numéro spécial, disponible à la bibliothèque de Juillac.

Thérèse Convert, relais de BISS en Limousin- www.boliviainti-sudsoleil.org - Adhésion à partir de 20 €

Association Connaissance des Andes



Créer des liens d'amitié et de solidarité

Le but de l'association est de faire connaître l'Amérique Andine, de favoriser ce qui peut contribuer à créer des liens d'amitié et de solidarité avec ses habitants.

Des moyens ont déjà été mis en œuvre :

- Sentier andin, définitivement fermé.
- Expositions : bibliothèques et maisons de retraite.
- Information et vente : fêtes de villages, marchés de Noël, stands associatifs.
- Actions communes avec d'autres associations.
- Edition du "quotidien des Andes", lettre pour les adhérents: informations sur des associations apportant leur appui à des projets d'habitants et/ou de communautés andines; les bénéfices de l'association sont partagés avec elles, pour soutenir leur action. Le "quotidien des Andes", c'est aussi une traduction d'articles glanés dans la presse andine. Extrait du numéro 36, de l'automne 2014:

Quand nous serons grands, ça ne nous plairait pas d'avoir un monde comme le vôtre

Pour réussir la paix, des enfants demandent plus de jours heureux et la fin de la violence.

Dans un manifeste, 50 enfants de 3 à 8 ans de la *Fondation Monde Meilleur* font 21 propositions.

- o Que le conflit se termine.
- o Qu'on oublie les mauvaises choses, qu'on ne tue plus les gens.
- o Que les informations ne montrent plus d'images si tristes, parce qu'elles nous donnent des cauchemars.
- o Qu'ils sachent que quand on nous frappe, ça nous fait peur et comme ça, on apprend seulement à se battre entre nous.
- o Que les politiques s'occupent bien de tout le monde et n'envoient personne couper la lumière et l'eau, quand nos parents n'ont pas d'argent pour payer.
- o Qu'on ne nous dise pas de mensonges parce que nous saurons toujours la vérité.
- o Que le monde dans lequel ce sera notre tour de vivre, soit plus juste et meilleur.
- o Quand nous serons grand, ça ne nous plairait pas d'avoir un monde comme le vôtre.

Juan Fernando Cristo, Ministre de l'Intérieur s'est engagé à donner ce Manifeste au Président. *Entendre* ces enfants, nous engage davantage dans la recherche de la paix dont nous rêvons. El Colombiano, 13/09/2014

Thérèse Convert, présidente de Connaissance des Andes - Adhésion à partir de 8 €

Association Jeanne Villepreux

LE PRIX Jeanne Villepreux

Un prix régional pour des jeunes filles scientifiques du Limousin : le Prix JVP

Par Marie Doneda, Responsable Projets de Récréasciences-CCSTI www.recreasciences.com

Article paru dans « Reflets de la Physique »

Le prix Jeanne Villepreux-Power est proposé par la mission « Egalité des chances » du Rectorat de l'Académie de Limoges et Récréasciences-CCSTI Limousin, avec le soutien de l'association Femmes et Sciences, de la Société Française de Physique et de l'Europe.

Ce prix est destiné aux jeunes filles de deuxième année des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles scientifiques de l'Académie de Limoges, sur la base de leur travail développé dans le cadre des TIPE***, en particulier l'intérêt pour le sujet choisi, l'analyse et l'étude scientifique, l'investissement, ainsi que de leur projet personnel et professionnel.

L'idée du **Prix « Jeanne Villepreux-Power »** est née au cours d'une journée d'information pour les élèves de terminales scientifiques de l'Académie de Limoges, « Destination ingénieur-e », organisée conjointement par le Rectorat de l'Académie de Limoges, l'URIS*-Limousin et l'IESF**, manifestation organisée au centre INNOVAL LEGRAND de Limoges.

C'est à cette occasion que Sophie Rémy, présidente de Récréasciences et de la section locale SFP-Limousin, a proposé à Sylvie Delage, coordinatrice de la mission académique « Egalité filles- garçons », de créer **un prix** académique destiné à une jeune fille qui effectue des études scientifiques dans la Région Limousin. Sylvie DELAGE se charge de la mise en place et de l'organisation de ce prix.

Après avoir étudié les différents prix déjà existants, il s'est avéré que les classes préparatoires étaient le seul secteur de l'enseignement supérieur scientifique limousin pour lequel aucun prix n'était décerné.

Le nom du prix fait référence à une naturaliste d'origine corrézienne Jeanne Villepreux-Power, (1794-1871), dont la vie s'est partagée entre la Sicile, l'Angleterre et la France.

Lors de son séjour en Sicile elle met au point un laboratoire aquatique et étudie en particulier l'argonaute, un mollusque céphalopode. Jeanne Villepreux-Power devient la première femme membre de l'Académie des sciences de Catane, ainsi que la correspondante de dix-sept sociétés savantes, dont la prestigieuse Société zoologique de Londres. Depuis plusieurs années, l'artiste peintre Anne-Lan contribue grandement à faire connaître cette femme ingénieuse et volontaire à travers de multiples manifestations scientifiques, historiques ou artistiques.

En 2011, trois jeunes filles du lycée Gay-Lussac de Limoges, Mathilde ROUSSET, Marion TOUTANT et Ludivine BOUILLON, ont été récompensées d'un chèque de 1000 euros chacune ainsi qu'une reproduction d'une œuvre d'Anne-Lan.

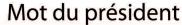


Deux lauréates et le père de la troisième, entourées d'ANNE- LAN, d'Annick MORIZIO, vice Présidente du Conseil général de la Haute-Vienne et du Dr VAST, Président de l'Aquarium du Limousin

- *Union régionale des ingénieurs et scientifiques
- **Ingénieurs et scientifiques de France
- *** travaux d'initiative personnelle encadrés

 Bref historique de la vie de JVP

Instance de Coordination Pour l'Autonomie du Canton de Juillac





L'Instance de Coordination pour l'Autonomie du Canton de Juillac a poursuivi son travail tout au long de l'année 2014 et s'est installée dans de nouveaux locaux situés à la mairie de Juillac.

Notre association en collaboration avec le Conseil Général a pour mission l'accueil, l'information et l'écoute auprès des personnes âgées et personnes handicapées.

Elle dispose de plusieurs services:

- Point informations: elle renseigne toutes personnes sur les différents services de l'Instance ainsi que les services de maintien à domicile intervenants sur notre canton
- Aide administrative: elle aide aux démarches administratives comme le remplissage des dossiers APA,
 PCH....
- Service mandataire: elle aide à la recherche d'une aide à domicile et accomplit les formalités liées à l'emploi de cette dernière (fiche de paie, déclarations URSSAF...).
- Service de coordination: elle assure, coordonne, prépare un maintien à domicile en cas d'hospitalisation en partenariat avec les professionnels de santé et sociaux
- Portage de livres à domicile: elle apporte des livres aux personnes qui en font la demande
- Bavard 'âge: elle permet aux personnes âgées et/ou handicapées qui en font la demande de recevoir la visite de bénévole pour discuter, échanger pour rompre la solitude.

Je viens de parler de notre association et de ses différents services, car en effet nous sommes une association et donc nous ne pouvons agir que pour nos adhérents. Notre action de proximité est soutenue par des aides du Conseil Général et des communes qui reconnaissent notre efficacité pour le maintien à domicile de nos personnes en perte d'autonomie.

L'Instance s'occupe aussi de la formation, nécessaire et utile aux aides à domicile. Une session est prévue en décembre 2014 et deux sont en projet pour début 2015.

Suite à la mise en place de notre service Bavard' âge fin 2013 nous souhaiterions instaurer d'autres teliers permettant de garder la mémoire ou la forme à nos aînés.

N'oubliez pas c'est votre association, n'hésitez pas à faire appel dès que nécessaire, nous sommes là pour ça.

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, bonnes fêtes de fin d'année et surtout bonne santé pour vous et tous les vôtres.

Jean Claude YARDIN

Une nouvelle activité à Juillac

Christine GUICHARD

Affiliée à la Fédération française de Hatha-Yoga
06.13.30.22.50



JUILLAC (École primaire)

Mardi

18h00-19h30 20h00-21h30

Des Juillacoises se distinguent...

Mylène Dupont, fille de Gilbert et Odette Lavialle, **Championne de France vétérans Dames** avec Arc Classique à 50m. 30 aout 2014



Marion Peyramaure concourt pour Miss Corrèze. Elle est élue **2**^{ème} **Dauphine**.

25 octobre 2014



Ouverture au public à compter du 2 février 2015

Lundi :9h-12h14h-17hMardi :9h-12h14h-17hMercredi :9h-12hferméJeudi :9h-12h14h-17hVendredi :9h-12h14h-17h

Etat Civil 2014

Naissances



- ROUX Hugo Jacques de Christophe ROUX et de Julia GOLFIER .22/06/2014
- DOUSSAUD Ema Rina de Denis DOUSSAUD et de Kaoutar BESSASSRA. 14/08/2014
- **DELAGE Milo** de Frédéric DELAGE et de Camille SALINIER. 01/09/2014.
- VALET Max de Adrien VALET et de Marie SAUFFIER. 08/09/2014.
- **ESQUINAZI MILLET Théo** de Benjamin ESQUINAZI et de Florence MILLET.09/11/2014.



Mariages

- Vincent MOREAU-GRESSEL et Sandra CHUMILLAS. 09/08/2014.
 - Sébastien DUPUY et Marie-Christine JOUFFRE. 19/09/2014.



Décès

- FOUCAUD Jean-Paul, 18/06/2014.
- **COURTEIX Marcel** 22/08/2014.
- FERRANDES Alain Raymond 05/08/2014.
- MARSAC Gaston 18/08/2014.
- MATE Ivano 16/09/2014.
- BONNEL Vve DELORT Yvette 29/09/2014.
- **DUPRAT Noël** 28/08/2014.
- DE RANGO Epouse GOLFIER Christine 23/09/2014
- PICH Vve LAJUGIE Berthe 02/10/2014
- DURAND Vve FOUCAUD Alice 09/10/2014
- FARNIER Vve MARTIAL Marie-Louise 08/12/2014

Vézère Ardoise



Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoise

L'année 2015 inaugurera la 4^{ème} exposition du Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise sur le thème de l'art sacré dans laquelle chacune des 46 communes sera représentée. Dans ce contexte, nous vous proposons de découvrir une présentation de l'église de Juillac (tirée de la signalétique qui sera apposée sur le monument).

Église Saint-Germain

A la lecture du cartulaire de l'abbaye haut-viennoise de Solignac, l'église puis la cure de "Julac", placée sous le vocable de saint Germain d'Auxerre, dépendait de cette dernière (vers 1100), étant de même à la nomination de l'évêque de Limoges.



Vitrail de l'église

L'église primitive devait présenter un plan cruciforme avec nef simple, deux chapelles latérales et chœur polygonal à cinq pans. Au XVIIIe siècle, la chapelle saint Jean, au sud, fut supprimée, alors que celle orientée au nord fut ouverte et prolongée par un grand bas-côté, au point qu'aujourd'hui, l'église semble avoir deux vaisseaux voûtés d'ogives. D'autres campagnes de remaniement architectural ont touché l'église : ainsi, la nouvelle chapelle méridionale accueille la porte d'entrée principale et le clocher actuel, avec sa toiture à deux pans, date de 1904.

L'édifice abrite des objets mobiliers protégés au titre des Monuments historiques : un tableau italien du XVIIe siècle figurant saint Hommebon (classé MH en 1975) ; une autre huile sur toile, d'inspiration espagnole, inscrite MH en 1976 (Adoration des bergers) ; une statuette de Vierge à l'Enfant du XIXe siècle (inscrite MH, 1991) et un meuble ancien du XVIIe siècle (armoire à deux portes, inscrite MH en 1995).

A noter, les éléments d'architecture du XVIe siècle, réemployés derrière l'autel secondaire.

46 communes de l'ouest de la Corrèze dont Juillac, ont obtenu le label du ministère de la Culture et de la Communication « Pays d'art et d'histoire ». La mission liée à ce label est d'animer le patrimoine avec la mise en place de visites guidées, de visites théâtralisées, d'ateliers du patrimoine, de randonnées commentées, d'expositions thématiques, de livrets... Le public concerné est large : les locaux et les touristes, les enfants et les adultes.

Plusieurs animations ont été proposées par le Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise tout au long de l'année 2014. Le 23 avril, une initiation à l'archéologie a été organisée à destination des ados. Après une visite des vestiges du château de Beaufort, le petit groupe a réalisé une prospection archéologique dans le bourg à la recherche des éléments architecturaux pouvant provenir de cet édifice.

L'été dernier, une animation inédite a été proposée à Juillac : une visite gastronomique. Mme Boissièras, habitante de la commune a livré aux curieux la recette de la mique. Le temps de la cuisson, le groupe a suivi Wilfried, l'animateur de l'architecture et du patrimoine, pour découvrir le château de Beaufort et l'église de Juillac. Au retour de la visite, tout le monde s'est retrouvé pour déguster la mique. Aussi, le 29 juillet, l'ALSH de Juillac a planifié une sortie découverte du patrimoine avec le Pays d'art et d'histoire et Pierre Delgoulet. Les 18 enfants ont réalisé un jeu de piste ludique et inventif sur le thème des marchands d'autrefois.

Coordonnées:

Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise Manoir des tours, 24 rue de la grande fontaine 19240 Allassac 05.55.84.95.66 / pah@vezereardoise.fr www.vezereardoise.fr



2015 Le Secours Pop Fête ...ses



L'antenne de JUILLAC

Quelles sont ses actions ?

Aide alimentaire

Réservée, aux familles rencontrant des difficultés budgétaires, passagères ou de longue durée, après ouverture d'un dossier aux sévères critères. Espace, que nous avons voulu être une mini épicerie, alimenté en grande partie par l'Union Européenne.

Fruits et légumes, produits d'hygiène et d'entretien, sont achetés avec les recettes du vestiaire et du bric-à-brac, et rétrocédés aux accueillis à prix coûtant.

Nous souhaitons que les familles qui viennent faire leurs provisions une fois par mois, le fassent comme elles le feraient dans un commerce traditionnel. C'est pourquoi, il est important de savoir, qu'afin que la Dignité de chacun soit préservée, une participation pécuniaire est demandée, les provisions remises ne sont pas données.

Il est mis à disposition : aliments de base, farine, sucre, pâtes etc. légumes frais, lait, œufs, produits congelés, produits d'hygiène et d'entretien . A la création de l'antenne nous distribuions l'équivalent de 100 repas par mois Actuellement nous distribuons l'équivalent de 2700 repas par mois.

Vestiaire et Bric-à-brac Ouvert à tout public.

Vestiaire et bric-à-brac espaces approvisionnés par les dons des habitants de JUILLAC et des 18 communes environnantes.

Vous avez tout loisir de venir constater du choix et de la qualité qui sont offerts tant à l'espace féminin que masculin que celui pour enfant et au rayon layette sans oublier le linge de maison, et le bric-à-brac.

Ces espaces sont « ouvert Tout public », l'argent récolté contribue à financer des activités de solidarité, entre autre l'achat de légumes frais, de produit d'hygiène et d'entretien.

L'antenne de JUILLAC

du Secours Populaire Français

Pour aider les familles en difficultés, de Juillac et de la région.

Collecte les vêtements Homme - Femme - Enfant

Dépôt Container 24h/24h - Ancien presbytère

Vente au Vestiaire et Bric-à-brac ouvert à tout public

Tous les Mercredis et Samedis de 14h à 17h

L'argent récolté contribue à financer des activités de solidarité entre autre l'achat de nourriture

Acheter au Secours Pop c'est être solidaire

Acheter au Secours Populaire c'est faire acte de Solidarité

Alphabétisation Tout public. Gratuit

Ateliers ouverts à tous et gratuit.

La aussi, découvrir, apprendre, se perfectionner.

Aider ceux qui ne connaissent pas notre langue, ceux qui ont des difficultés ou qui veulent tout simplement parfaire leurs connaissances est la mission que nous

Point Info Tout public. Gratuit

Nous avons créé un point info pour tous - (Point PIpt)

Nous voudrions aider ceux qui sont en recherches d'informations, ceux qui n'ont pas internet ou qui le maîtrisent mal.

Quelques 3500 fiches sont déjà répertoriées. Tous les domaines sont abordés. Assurance, laïcité, Maltraitance, optique, planning familial, voiture etc..... Et si l'info recherchée n'est pas disponible nous allons la chercher

Le covoiturage Tout public

Nous ne sommes que le relais du Conseil Général, qui est à l'origine de cette initiative.

Économies d'énergie, protection de la nature, convivialité, partager les frais, développer l'esprit de solidarité, sont les objectifs recherchés.

Atelier « CREA » Tout public-

Atelier récréation loisir où tout un chacun peut venir découvrir, apprendre l'art de la décoration. Les aguerris peuvent faire valoir leur talents et aider les débutants.

TOUT CE QUI EST HUMAIN EST NÔTRE

Être solidaire...Devenir bénévole...même si vous ne vous disposez que de quelques heures...par C'est possible semaine...par

mois

Ancien Presbytère JUILLAC

Tous les Mercredis et Samedis 1er Avril au 31 Octobre 14h à 18h 1er Novembre au 31 Mars de 14h à 17h

@ secourspopjuillac@sfr.fr - 05 55 23 99 26 - 06 35 95 19 64 Site web: secourspop.weebly.com



Infos pratiques

FEDERATION DEPARTEMENTALE d'ELECTRIFICATION et d'ENERGIE de la CORREZE (Secteur Intercommunal d'électrification d'ORGNAC)

Ordre du Jour:

- Points sur les travaux en cours
- Participations communales 2015
- Proposition programmes 2015
- Questions diverses

Intervention de Mr SIMON Président de la FDEE DE LA Corrèze

Une modification importante va intervenir dans le transport de l'électricité. La compétence va être reprise par les départements, ce qui entrainera à terme la disparition des secteurs intercommunaux avec une répercussion sur la gestion des investissements. Un courrier va être adressé aux maires dans les prochains jours pour les sensibiliser sur ce phénomène. Si les municipalités sont hostiles à ce projet elles doivent faire un recours devant l'AMF.

TRAVAUX EN COURS

Programme 2014 sur Juillac:

FACE AB. Renforcement réseau électrique basse tension

- Aux Prades: travaux repoussés en 2015, suite à une erreur sur le propriétaire du terrain concerné. RV à prendre avec celui-ci pour accord.
- Aux Fontanelles (19500 € ht)

FACE S. Remplacement fils nus réseau basse tension

➤ La Tuilerie (25000 € ht)

Ces travaux vont être exécutés prochainement.

PARTICIPATIONS COMMUNALES 2015

Pas de changement depuis très longtemps.

8 € par habitant sur la base de l'INSEE janvier 2014.

Soit 9288 € pour la commune de Juillac

Cette participation sert à financer des travaux hors programme.

PROPOSITION PROGRAMME 2015

Projets à communiquer à la FDEE.

Commune de Juillac : lotissement du Chatenet

La fédération d'électrification prend à sa charge les extensions de lignes BTA et HTA desservant les nouvelles constructions, mais pas l'éclairage public.

QUESTIONS DIVERSES

Commune de Juillac:

Nous transmettons la demande d'un administré désirant un enfouissement de la ligne électrique rue du manoir pour raison de sécurité. Celui-ci doit prochainement faire procéder à la réfection de la toiture de sa demeure et l'étroitesse de la rue pose des difficultés pour déployer une nacelle eu égard au positionnement de cette ligne électrique.

Les fils étant gainés avec de l'aluminium, aucun problème pour la sécurité.

En tout état de cause, une déclaration de travaux doit être faîte auprès d'ERDF dans le cadre d'une protection de chantier et ceux 4 mois avant le début des travaux.

Pour info : l'enfouissement des lignes ne peut pas se faire sur une portion de ligne et est à la charge de la commune.

Pas d'aide publique hormis dans le cadre d'un PAB.

(Extrait de la Réunion du 14 novembre 2014)

<u>Jean Pierre CROISY</u> Conseiller délégué à la FDEE 19

Information concernant Juillac

Après la visite de Messieurs J C Maury (Président de la FDEE) et F Magnaud (bureau d'étude Socama), et en accord avec la commune de Juillac, une étude va être réalisée en 2015 par la FDEE concernant l'enfouissement des lignes électriques de la rue du manoir et le renforcement BTA au croisement de la grande rue et de la route vers Rosiers.

Le résultat de cette étude doit nous être communiqué très prochainement.





Vous avez besoin d'un ordinateur et/ou d'un accès à Internet ? Vous souhaitez vous initier/former aux usages de l'informatique et du Multimédia ? Vous souhaitez des renseignements sur l'achat d'un ordinateur ?

Amélie, notre animatrice, accompagne, initie, aide chacun à maîtriser et bien utiliser les outils et services offerts par Internet et plus largement par les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Le Point Public Multimédia est OUVERT à TOUS GRATUITEMENT et propose :

- Accès WIFI, accès en autonomie
- Accompagnement individuel et collectif
- Initiation Internet et multimédia
- Perfectionnement, accompagnement de projets numériques
- Pratiques culturelles, création artistique
- Accompagnement scolaire, périscolaire...
- télétravail, téléformation, MOOC...
- Recherche d'emploi sur Internet, démarches administratives
- Vie quotidienne (achats, loisirs, ...)
- Outils et usages mobiles (smartphones, tablettes, liseuses, GPS...)
- et bien d'autres choses encore...

PPM Juillac

25 Grande Rue

(derrière la Médiathèque en passant par le côté droit)

Contactez Amélie Rodrigo au 05.55.25.01.25

Mardi de 16h45 à 18h45

Mercredi de 14h30 à 18h30

Jeudi de 09h00 à 10h00

Vendredi de 14h00 à 18h00

Samedi de 13h30 à 17h00





Les jeudis et vendredis matins sont réservés aux ateliers. Le PPM est fermé quand il accueille les élèves de l'école de Juillac (mardis matins et certains jeudis après-midi)





